



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 10 décembre 2020

Délibération n°71-2020 : Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 12 novembre 2020.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L 712-3 ;
Vu les statuts de l'Université et notamment les articles 5 et suivants ;
Vu le règlement intérieur de l'Université et notamment l'article 1.3.5 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, APPROUVE A L'UNANIMITE

le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 12 novembre 2020.

Membres en exercice : 30 Membres présents : 19 Membres représentés : 8 Suffrages exprimés : 27 - Pour : 27 - Contre : 0 Abstentions : 0 Ne prend pas part au vote : 0
--

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

<p><u>Document en annexe</u> : procès-verbal approuvé de la séance du conseil d'administration du 12 novembre 2020.</p>
